

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42174

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 25666 de M. Jumel

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 4, après le mot :

« entre »

insérer les mots

« les catégories professionnelles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous soutenons cet amendement qui rappelle au Gouvernement que la solidarité induite par notre système de retraite devrait se faire non pas seulement au sein de chaque génération, mais bien entre toutes les générations comme cela est prévu dans notre système actuel. Nous souhaitons préciser que cette solidarité doit également exister entre les différentes catégories professionnelles.